

# Charte citoyenne "Jardinons autrement à Saint-Egrève"

Vivre à Saint-Egrève, c'est vivre dans une ville au patrimoine naturel exceptionnel. Préserver l'ensemble de ce patrimoine naturel constitue un enjeu majeur. Si des actions de gestion durable et raisonnée sont nécessaires et essentielles sur les espaces verts publics, il semble tout aussi pertinent de mener des actions en direction des particuliers. Jardiniers "du dimanche" comme jardiniers aguerris, tous sont concernés et responsables.

Pour inciter les Saint-Egrévois à un changement durable de leurs comportements, la Ville de Saint-Egrève et le Conseil de l'Agenda 21 les invitent à s'engager à devenir officiellement des jardiniers "éco-responsables" en signant la charte "Jardinons autrement à Saint-Egrève".

## **La France : premier consommateur de pesticides en Europe**

La France est le 1<sup>er</sup> consommateur de pesticides en Europe et le 3<sup>e</sup> au niveau mondial avec une moyenne de 80 000 tonnes de pesticides utilisés par an, dont près de 5 000 tonnes pour les seuls jardins et espaces privés (allées, terrasses, pelouses, potagers, jardins d'agrément...).

A des doses mêmes faibles, les pesticides peuvent être toxiques pour l'homme. L'exposition aux résidus présents sur les fruits et légumes, dans l'eau (infiltrations de pesticides dans les nappes phréatiques) ou dans l'air pourraient, sur le long terme, aboutir à des altérations du système immunitaire, des perturbations endocriniennes, des maladies neurologiques et des cancers. De nombreux soupçons existent sur des relations avec la maladie de Parkinson, le déclenchement des crises d'asthme, sur la baisse de la fertilité et sur des retards de croissance chez le fœtus.

Cet état de fait doit changer. Si nous voulons agir efficacement pour préserver le patrimoine naturel, notre santé et celle de nos enfants, le principe de précaution doit prévaloir en évitant d'utiliser au maximum des pesticides.

## **Une première étape : la Charte d'entretien des espaces verts publics**

La Ville de Saint-Egrève a adopté en 2001 une charte d'entretien des espaces verts publics. Pour entretenir son patrimoine vert, les services municipaux ont adopté de nouvelles pratiques écologiquement responsables visant à limiter l'utilisation d'herbicides, de pesticides et d'engrais. Sur l'ensemble du territoire, ce sont également près de 10 000 m<sup>2</sup> de prairies naturelles qui ne sont

plus fauchées qu'une fois par an. Ces secteurs plus naturels permettent à la flore et à la faune de retrouver une partie de leur espace vital.

Cette gestion différenciée a été étendue à la taille des arbustes, au ramassage des feuilles et au désherbage.

Si des actions sur les espaces verts publics sont essentielles, il semble tout aussi pertinent de mener des actions en direction des particuliers également gros consommateurs de produits phytosanitaires en France.

## Agissons sur nos espaces verts

Les surfaces d'espaces verts privés sont très importantes sur Saint-Egrève et leur entretien constitue un enjeu majeur en termes de préservation du patrimoine naturel. Les actions de chacun pour entretenir son jardin, son potager, son balcon fleuri, sa terrasse ou ses allées impactent fortement et durablement nos ressources naturelles et notre biodiversité locale. Pour agir efficacement, il convient de faire évoluer les comportements de tous les jardiniers en montrant que des techniques alternatives respectueuses de l'environnement sont accessibles et efficaces, et peuvent être mises en place facilement chez soi, afin de modifier les comportements et adopter des nouvelles méthodes de gestion des jardins.

La vie dans le jardin n'appartient pas au jardinier qui n'en est que l'artisan locataire...

## Une charte des jardiniers : un engagement citoyen

Pour inciter les Saint-Egrévois à un changement durable de leurs comportements, la Ville de Saint-Egrève a souhaité travailler à la rédaction d'une charte à l'attention de tous les jardiniers et fixant les grands principes d'un mode de gestion raisonné des espaces verts privés. Le Conseil de l'Agenda 21 a activement participé à l'élaboration de ce document. Ainsi les jardiniers signataires s'engagent à suivre les principes édictés dans la charte :

- Ne pas utiliser de pesticide chimique de synthèse et opter pour des solutions alternatives
- Respecter la vie végétale et animale en favorisant la biodiversité locale
- Économiser l'eau
- Recycler ses déchets
- Préférer les plants bios et les plantes locales
- Laisser faire la nature
- Respecter son voisinage
- Partager son expérience et ses surplus
- Faire la promotion de la gestion durable et raisonnée des espaces verts

Chaque signataire est invité à faire la promotion des méthodes de gestion durable et raisonnée auprès de ses voisins, de ses amis et de sa famille et de les inciter à devenir signataire à leur tour de la charte. Avec le charte "Jardinons autrement à Saint-Egrève", la Municipalité et le Conseil de

L'Agenda 21 ont pour ambition d'amener les jardiniers et les gestionnaires d'espaces verts privés (copropriétés, entreprises...) à changer leurs comportements et à provoquer une transformation profonde des méthodes de jardinage et de gestion des espaces verts privés.

## À LIRE



### Charte-Jardinons-Autrement-a-Saint-Egreve.pdf

PDF - 434Ko

 **TÉLÉCHARGER**



**VILLE DE SAINT-ÉGRÈVE**  
36 av. du Général de Gaulle  
38120 SAINT-ÉGREVE  
04 76 56 53 00